

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**  
**Assemblée publique de consultation**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi **4 octobre 2021**, à 20 heures, à la salle du conseil, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 20 septembre 2020 et est intitulé :
  - # 1 *Projet de règlement 1500-12 amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Rb-28, l'usage du bâtiment principal «Trifamilial»*
    - 1.1 Ce projet a pour objet d'amender le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Rb-28, l'usage du bâtiment principal «Trifamilial».
    - 1.2 Ce projet vise les zones admissibles suivantes : Rd-3, Sb-7, RcMP-24, Rb-29, RcP-12, Ab-5, Re-18, RcMM-19 et Sc-3 situées dans le secteur de l'avenue Louise et de la rue St-Ignace.
2. L'illustration des zones visées par ces projets de règlements peut être consultée au bureau de la Ville.
3. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville, sis au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate